



## COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 27 juin 2013

### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)

Application de l'article 252 du décret communal

**Présents :** **Monique Van der Straeten**, présidente du Conseil communal,  
**Walter Vansteenkiste**, bourgmestre  
**Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Christine Lemmens**, échevins  
**Jan Verhasselt, Herman Vander Voorde, Didier Noltinx, Roger Mertens,**  
**Raf De Visscher (à partir du point 12), Jacqueline Moreau, Roberto**  
**Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille, Alain Stubbe, Thierry**  
**Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment,**  
**Veerle Haemers, Cynthia Kiss, Michèle Laemont (à partir du point 2),**  
**Vincent Jonckheere**, conseillers  
**Katrien De Taeye**, secrétaire communale.

**Excusé :** **Christian Andries**

---

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par la présidente à 19h30.

Il y a 2 points supplémentaires :

- Le décompte final de la contribution 2007-2011 pour le service incendie est ajouté en urgence à l'ordre du jour et sera traité en point 30 (approuvé À L'UNANIMITÉ)
- La prestation de serment de Monique Van der Straeten dans sa fonction d'échevin interviendra comme point 31.

### SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 30 mai 2013 : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. Prise en connaissance – annulation de l'article 3 du règlement-taxé sur les résidences secondaires approuvé par le Conseil communal en sa séance du 28 mars 2013 : le bourgmestre commente ce point : il en est pris connaissance. Michèle Laemont intègre la séance.
3. Détermination des différents montants relatifs aux repas scolaires, à la garderie du matin et du soir et au ramassage scolaire : le bourgmestre commente ce point. A l'article 6, la

rectification d'une erreur matérielle, à savoir « indice santé du mois de mars », est approuvée À L'UNANIMITÉ. Le point est approuvé dans son ensemble À L'UNANIMITÉ.

4. Sibelgas – Avenue H. Conscience – convention de gré à gré pour l'installation d'une cabine électrique : l'échevin Carpriau commente ce point. Il est proposé de parer la cabine d'électricité de briques de façade: est approuvé À L'UNANIMITÉ. Le point dans son ensemble est approuvé À L'UNANIMITÉ.
5. Livraison et placement d'une installation d'air conditionné pour le nouveau local informatique de la commune (Résidence – Avenue Prince Baudouin) : approbation de la procédure négociée et estimation des coûts : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
6. Achat de sel d'épandage 2013 -2014 : approbation de la procédure négociée : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
7. Reclassification des cours d'eau de la troisième à la deuxième catégorie : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
8. Achat de deux tableaux à écran tactile avec matériel annexe pour l'école communale néerlandophone – approbation des coûts et modalités d'adjudication du marché : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
9. Remplacement du revêtement de sol de la salle de gymnastique de l'école communale francophone, sise Winkel 56. Approbation du cahier des charges, des coûts, des modalités d'adjudication et du dossier de demande de subsides : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
10. Rénovation des installations sanitaires de l'école maternelle francophone. Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation des coûts et de la demande de subsides : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
11. Remplacement des fenêtres aux logements des concierges (Rue L. Vander Zijpen et Zijp). Approbation du cahier des charges et modalités d'adjudication du marché : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
12. Complexe sportif Zijp – réparation des menuiseries extérieures – corniches – lucarnes – approbation des modalités d'adjudication et coûts : l'échevin Carpriau commente ce point. Raf De Visscher intègre la séance. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
13. Achat et implémentation d'un logiciel BBC (cycle de politique et de gestion) : le bourgmestre commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
14. NGBS – adaptation du règlement scolaire : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
15. FGBS – adaptation du règlement scolaire : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
16. Académie communale – adaptation du règlement scolaire : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.

Pour les points 17-18-19-20, il est proposé d'organiser un deuxième appel à candidatures. Les candidatures des personnes qui se sont déjà présentées seront maintenues. Les points en question seront traités lors du prochain conseil communal.

Cette proposition est approuvée À L'UNANIMITÉ.

17. Composition d'un Conseil consultatif pour l'environnement
18. Composition d'un Conseil consultatif de l'économie locale
19. Composition d'un Conseil du sport

20. Composition d'un organe local de concertation pour l'accueil des enfants
21. Règlement de l'organe de gestion de la bibliothèque publique : le bourgmestre commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ
22. Composition de l'organe de gestion de la bibliothèque publique : une modification est proposée en vue de remplacer « tendance politique » par « pouvoir organisateur ». Cet amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- a) Sur proposition la catégorie "pouvoir organisateur" est composée comme suit:
- L.B.: Didier Noltinx et Roger Mertens
  - W.E.M.M.E.L.: Raf De Visscher et Veerle Haemers
- Michèle Laemont et Robert De Lille ont également posé leur candidature pour L.B., sans avoir obtenu le nombre de signatures requis.
- b) En séance publique et par vote secret, les membres suivants sont élus :
- De Cueninck Rosa par 17 voix pour
  - De Vleminck Jules par 19 voix pour
  - Polspoel Hortensia par 13 voix pour
  - Waxweiler Maureen par 16 voix pour
- Les personnes suivantes ne sont pas élues :
- Petré René obtient 4 voix pour
  - Seck Alain obtient 7 voix pour
  - Staelen Janine obtient 4 voix pour
- Deux bulletins de vote sont nuls.
- c) Pour la catégorie "courants philosophiques et idéologiques" il y a autant de candidats que de places à pourvoir:
- Jean Bosmans (libéral)
  - Uta Desomer-Van Egmond (neutre)
  - Jan Dierickx (catholique)
  - Lieve Verbecck (nationalisme flamand)
23. Règlement relatif aux jetons de présence des conseils consultatifs et des comités de gestion : le bourgmestre commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
24. ASBL Agence locale pour l'Emploi : démission de Jan Verhasselt en tant que membre de l'Assemblée générale : il en est pris connaissance. Jan Verhasselt devient 1<sup>er</sup> suppléant.
25. Commission déontologique : composition :
- Sur proposition:
- L.B.: Roger Mertens et Jeannine Sarels
  - W.E.M.M.E.L.: Koen Weemaes et Wies Herpol avec Steve Goeman et Veerle Haemers comme suppléants
  - UF: Cynthia Kiss (membre avec voix consultative)
- En séance publique et par vote secret, Michèle Laemont est désignée comme présidente par 17 voix pour. Raf De Visscher est désigné comme suppléant. Roger Mertens obtient 6 voix pour. Un bulletin de vote est nul.
26. 3Wplus Energie : délégation : l'échevin de l'environnement est désigné.
- La séance est suspendue pour 5 minutes.
- Didier Noltinx, Alain Stubbe et Michèle Laemont sont absents.
- Un amendement est introduit, à savoir : un suppléant est désigné par le Collège. Cet amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ. Le point dans son ensemble est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- Didier Noltinx et Alain Stubbe intègrent la séance.

27. Comité de concertation Brussels Airport : désignation d'un représentant : l'échevin de l'environnement est désigné : est approuvé À L'UNANIMITÉ.  
Michèle Laemont intègre la séance.
28. Explication donnée par Walter Vansteenkiste concernant la décision du Collège des Echevins du 05/06/2013 relative à la collecte des encombrants le soir et/ou le samedi : il en est pris connaissance.
29. Motion concernant la situation financière des 13 communes centrales : le bourgmestre commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
30. Décompte final de la contribution communale 2007-2011 pour le service incendie: le bourgmestre commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
31. Prestation de serment : à la suite de la prestation de serment en tant que bourgmestre de Walter Vansteenkiste, Monique Van der Straeten devient échevine. Elle prête serment en tant qu'échevin entre les mains du bourgmestre. Elle démissionne en tant que présidente du Conseil communal. Raf De Visscher devient président du Conseil communal.

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

### **Conseiller Verhasselt**

Demande s'il est possible d'intervenir dans le cadre de l'obstruction d'un sentier piétonnier situé entre le Zavelberg et la Rue de Hamme. Le bourgmestre répond que le service compétent en sera avisé.

### **Conseiller Mertens**

- Demande de faire le point au sujet de la piscine. Le bourgmestre répond que la piscine appartient à l'enseignement communautaire, et que cette instance ne souhaite plus réaliser d'adaptations.

Le délai de préavis qui vaut à l'égard de la commune n'a pas été respecté. La commune demande donc que la piscine reste ouverte jusqu'à la fin du délai de préavis.

D'autres options sont encore à l'étude, notamment Ganshoren, Londerzeel, ...

La salle omnisport n'est provisoirement plus louée à des tiers afin de permettre aux élèves de faire du sport à cet endroit dans le cas où la fermeture de la piscine se révèle être une décision irréversible.

- Demande ce qu'il en est des poubelles qui devaient être installées dans l'Avenue de Limburg Stirum. Le bourgmestre répond que les poubelles endommagées ont été remplacées et que deux poubelles supplémentaires vont être installées.

- S'interroge devant la constatation que certains ouvriers portent des vêtements arborant des publicités d'entreprises privées. Est-ce autorisé ? La commune fournit en effet leur tenue de travail (entre autres le pantalon jaune).

L'échevine Lemmens répond qu'elle va examiner ce point et répondra par écrit d'ici le prochain conseil communal.

### **Conseiller Galluccio**

Se pose des questions au sujet de la construction projetée du haras, tant pour ce qui est des embarras de circulation que des problèmes environnementaux, des déchets, etc.

Le bourgmestre répond que le Collège en délibérera en âme et conscience à l'issue du conseil communal.

### **Conseiller Noltinx**

- Signale que le parc est sale et demande quelles initiatives vont être prises pour y remédier. Le bourgmestre répond que les services communaux feront le nécessaire.

- S'interroge au sujet des sanctions administratives communales : comment va-t-on adapter le règlement de police compte tenu de la nouvelle législation ?

Le bourgmestre répond qu'une première concertation sera organisée au sein du Collège de police. Une proposition sera soumise aux 4 communes qui composent la zone AMOW. Les adaptations seront soumises pour approbation au Conseil communal.

### **Conseiller Stubbe**

Demande quelle est la politique de la commune à l'égard de l'extension du ring, de la construction du haras et du stade de football prévu sur le parking C, dans le souci de préserver le caractère vert de la commune.

Le bourgmestre répond qu'en ce qui concerne le haras, le Collège doit se prononcer sur la demande de permis d'urbanisme. La demande de permis d'environnement doit également encore être traitée.

Quant aux autres thèmes, des discussions sont également en cours.

### **Conseiller Weemaes**

Se demande si l'activité agricole a été suffisamment prouvée (= moins de la moitié du chiffre d'affaires) dans le cadre de la construction du haras. Il fait également remarquer que les camions sont plus larges que le Chemin des Chasseurs lui-même et demande ce qu'il adviendra du fumier de cheval.

Le bourgmestre répond que toutes les remarques pourront être prises en compte.

### **Conseiller Herpol**

- Nourrit au sujet de la construction du haras les mêmes préoccupations que les conseillers qui ont pris la parole avant lui.

- Se demande s'il serait possible, en ce qui concerne les sanctions administratives communales, de tendre vers un règlement conjoint avec la zone AMOW. Le bourgmestre répond qu'un règlement uniforme est souhaitable mais que chaque commune pourra encore définir des accents propres.

### **Conseiller Goeman**

Demande qu'il soit tenu compte des statuts du haras, qui font mention de l'activité industrielle. Cet aspect est d'ailleurs également évoqué dans la demande émanant du haras.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 26 juillet 2012.

Wemmel, le 8 juillet 2013

Par ordonnance :  
La Secrétaire  
(s) K. DE TAEYE

La Présidente  
(s) M. VAN DER STRAETEN